



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reinsertion professionnelle et sociale

Question orale n° 192

Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les critères de sélection retenus pour établir l'admissibilité des postulants aux concours d'assistant de gestion, organisés par l'ANPE. En effet, la sélection s'appuierait sur des critères médicaux. Il lui expose ainsi le cas d'une personne, demeurant à Dinan, atteinte de mucoviscidose et classée catégorie C par la COTOREP, qui n'a pas été retenue pour passer le concours d'assistante de gestion. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis à ce sujet et les dispositions qu'il envisage de prendre pour que les handicapés candidats à un emploi ne soient pas pénalisés dans leurs recherches.

Données clés

Auteur : [M. Le Fur Marc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 192

Rubrique : Handicaps

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6244

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6366

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 novembre 1993